

**Laborat**

**DOCTEUR  
BERKMAN**  
Chemin des Marais de Savouille  
74140 VEIGY FONCENEX

Propriétaire	<b>GRUBER</b>	No-command	<b>97403084</b>
Animal	<b>CHIEN, I SASKA</b>	No-labo	<b>GF143761/10.02.2015</b>
Material	<b>Sang-EDTA</b>	Race	<b>Berger Australien</b>

## Commentaires:

CHIEN, I SASKA BERGER AUSTRALIEN 250 268 711 000 861 ---

Analyse(s)	Résultat	Sign	val.norm.	Unit	Remarques
<b>Détection génét. de la mutation du gène MDR-1</b>					
<b>Sensibilité à l'ivermectine (real Time PCR)</b>					
Sexe	<b>femelle</b>				
Tatouage	<b>---</b>				
Mutation	<b>aucune</b>				
Génotype	<b>+/+</b>				<b>1)</b>

Le chien examiné n'est pas porteur de la mutation du gène MDR1, incriminée dans la sensibilité à l'Ivermectine. Il n'est donc pas nécessaire de prendre des précautions inhabituelles lors de traitement, notamment à l'Ivermectine. Etant génétiquement sain, ce chien ne pourra transmettre que le gène intact à ses descendants.

Attention, ce test est spécifique pour cette mutation et ne permet pas de détecter d'éventuelles autres sensibilités médicamenteuses.

**Conclusion**

## Remarques:

1)

IDEXX décline toute responsabilité pour les erreurs ou omissions commises par IDEXX suite aux données, matériels ou échantillons inadéquats, incomplets ou erronés que le Client aurait procurés à IDEXX. Dans le cas d'une erreur matérielle commise par IDEXX, dans la prestation des services et qui rend les résultats de tels services invalides (et qui ne sont pas dus à des données, matériels ou échantillons inadéquats, incomplets ou erronés fournis à IDEXX par le Client). La seule obligation d'IDEXX envers le Client se limite à la seule discrétion d'IDEXX, soit :

- (a) à répéter les services aux frais d'IDEXX, soit
- (b) à rembourser au Client la totalité du montant versé par le Client pour lesdits services entachés de vices.

\*\*\* Résultats définitifs \*\*\*